

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
16	11	2	13

**Séance du 17 mai 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept du mois de mai,  
à 19h45,

le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Date de la convocation : **12 mai 2023**

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Jérémie RYNOIS, Agathe DORMANT, Maxime SABRAN.

Membres excusés : François CAROBBIO (pouvoir à Agathe DORMANT), Emmanuel BRION, Christophe MEURENAND, Sandrine BALLANDRIN, Aurélien SICARD (pouvoir à Alain SICARD).

Secrétaire de séance : Maxime SABRAN.

N° de l'acte : **DEL.2023.05.17.08**

**OBJET : Prestation assainissement – Choix du prestataire.**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 20 octobre 2022 l'autorisation à lancer une consultation pour une prestation de service pour l'entretien et l'exploitation du système d'assainissement collectif de la commune. Cette prestation a pour missions principales : visite, exploitation et entretien des stations afin d'en assurer le bon fonctionnement, autosurveillance des stations, visite, exploitation et entretien des postes de refoulement afin d'en assurer le bon fonctionnement, astreinte 7j/7, 24h/24, vérification des réseaux (500 ml d'inspection caméra / an, contrôle colorimétrique de 20 branchements / an), curage préventif des réseaux (10 % du linéaire / an soit 1 800 ml / an). Cette prestation était estimée à 80 000 € par an par le cabinet NEA EAU CONSEIL SERVICE, assistant de la collectivité sur ce dossier.

Il indique que cette consultation a eu lieu du 13 décembre 2022 au 13 mars 2023, et que deux offres ont été réceptionnées (SUEZ et SOGEDO). En fonction des critères de choix définis (prix : 45 %, valeur technique : 55 %), l'offre de SUEZ est la mieux-disante (note globale : 89,69 / 100 pour SUEZ, 83,84 / 100 pour SOGEDO). Il propose de retenir l'offre de SUEZ.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- retient l'offre de la société SUEZ pour la prestation de service liée à l'entretien et l'exploitation du système d'assainissement de la commune pour un montant annuel de 54 295,00 € HT.
- autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
Thierry DUPUIS